

40 aires de covoiturage déployées sur les territoires de 4 intercommunalités

Il n'est pas toujours facile de laisser sa voiture au garage pour effectuer des déplacements, qu'ils soient quotidiens ou ponctuels, surtout sur notre territoire. Pourtant, des alternatives existent, afin de réduire l'impact environnemental de nos trajets et c'est tout l'enjeu de la mobilité durable !

Aujourd'hui, c'est à nous de repenser nos déplacements !

Pour partager vos trajets et vos frais de déplacement. Choisissez de covoiturer ou d'être covoituré lors de vos déplacements occasionnels ou réguliers (trajet domicile-travail).

Les mots d'ordre du covoiturage : Ecologie - Partage – Economie

Covoiturer 2 fois par semaine :

env **1500€** d'économie par an (pour 30km de trajet)



Optez pour le covoiturage !!!

La ville d'Épernay, le Pays d'Épernay Terres de Champagne et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims (PNRMR) ont été lauréats, par une candidature commune, à l'appel à projets du Ministère de l'Environnement : **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)*.**

Le PNR est porteur de l'action n°35 visant à fournir et à installer la signalétique de **40 aires de covoiturage sur le territoire***. Cette action a ainsi été financée à hauteur de 80% par l'Etat via TEPCV et de 20% par le PNRMR. L'agglomération d'Épernay, la CCPC et la CCGVM ont participé financièrement au lancement de cette opération.

*Territoires : PNR, Grand Reims, CCGVM, CCPC, PETR d'Épernay et Agglo d'Épernay.

**Pour rappel, un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique.

Répartition des 40 aires de covoiturage

Elles sont installées à proximité d'axes routiers significatifs (carrefours de routes nationales ou de routes départementales à fort trafic) et sur des zones sécurisées et identifiées (parkings de salle des fêtes...).

Aussi, afin de limiter l'impact écologique des travaux et leurs coûts, la réutilisation des parkings sur des chaussées existantes a été privilégiée. Dans chaque commune, une signalétique adaptée a également été mise en place.

Retrouvez-les !!!

Vous pouvez retrouver ces 40 aires sur les plateformes de covoiturage (Blablacar, Mobicoop, trajet à la carte, FLUO Grand Est, etc.)

En savoir + : *infos détaillées et carte de déploiement des 40 aires de covoiturage consultables sur www.parc-montagnedereims.fr*

